

## CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE

N° LNE-30982 rév. 3 du 25 mars 2026

Renouvelle / Renews le certificat 30982-2

- Délivré par** : Laboratoire national de métrologie et d'essais
- En application** : Décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié, arrêté du 31 décembre 2001 modifié et décret n° 78-363 du 13 mars 1978 modifié, arrêté du 21 août 1980, arrêté du 17 février 1988 et arrêté du 13 février 2009.
- Délivré à** : AUTOMATISMES ET TECHNIQUES AVANCEES SA - Za du carreau de la Mine  
FRANCE - 13590 - MEYREUIL
- Fabricant** : AUTOMATISMES ET TECHNIQUES AVANCEES SA - ZAC du carreau de la Mine - FRA - 13590 - MEYREUIL
- Concernant** : Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS.
- Caractéristiques** : Les caractéristiques du dispositif sont présentées en annexe du présent certificat.
- Valable jusqu'au** : 24 mars 2036

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 4 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DCF/22/P256171-2



Accréditation n°5-0012  
Portée disponible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



Pour le Directeur Général

Responsable du Département Certification  
Instrumentation

## Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-30982 révision 3

### Historique du certificat

Numéro	Révision	Objet
LNE-30982	0	- Initial
	1	- Modification de l'adresse du fabricant - Modification de l'embase et des déflecteurs - Clarifications apportées au paragraphe « conditions particulières d'utilisation » et « sécurisation et scellements »
	2	- Modification de l'électronique de l'instrument - Modification de la position et de la connectique des LED vertes et rouges
	3	- Renouvellement du certificat

Les dernières modifications sont identifiées par un trait vertical dans la marge du présent document.

### Description

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS est disponible en version 3 tarifs et 4 tarifs.

#### Version 4 tarifs



Les dimensions du dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS sont :

- Largeur : 32 cm ;
- Hauteur : 12 cm ;
- Profondeur : 30 cm.

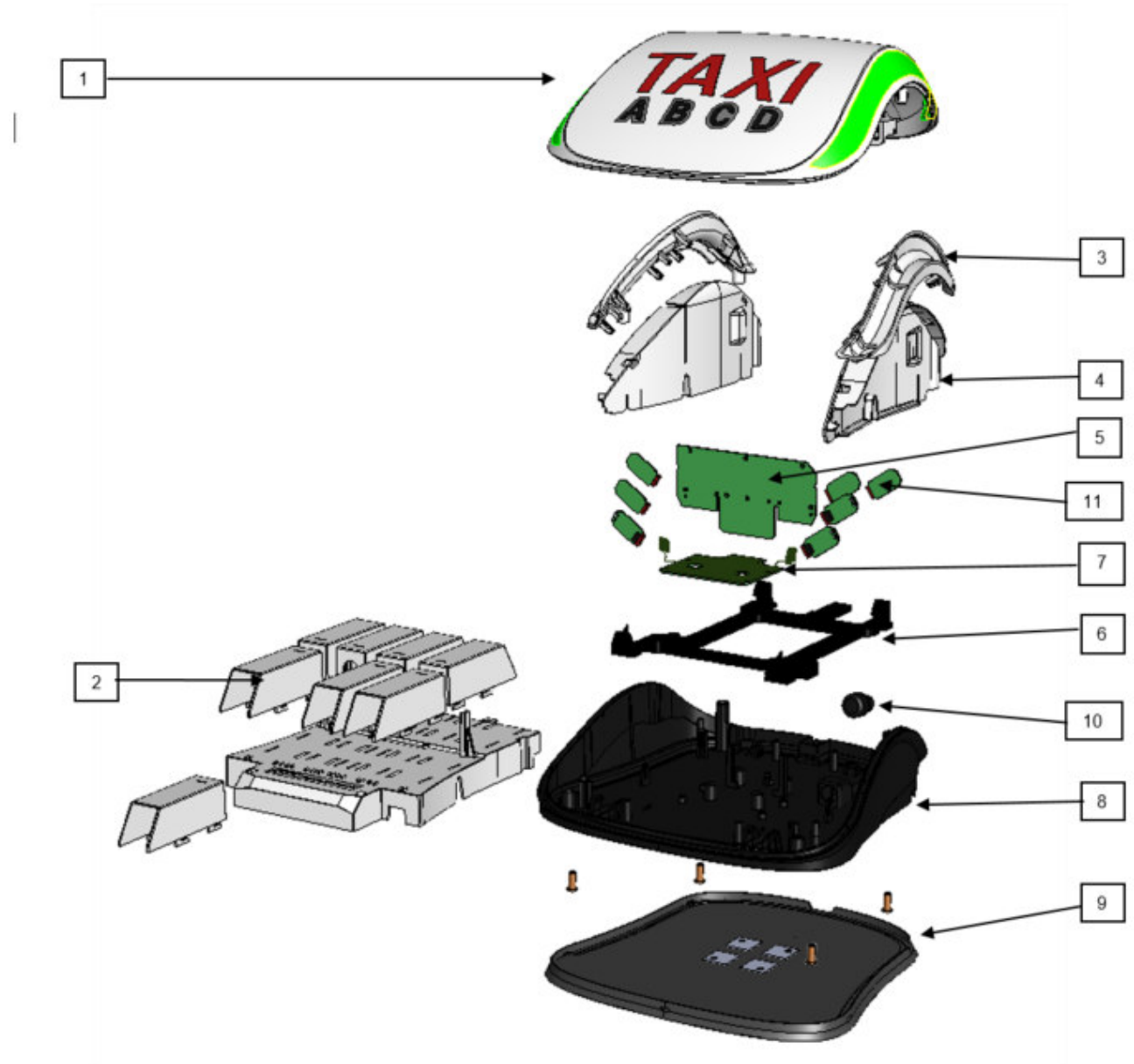
Il est connecté au taximètre de deux manières possibles :

- En version fixe, avec un câble à gaine blindée,
- En version amovible, avec un câble souple sécurisé électroniquement.

## Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-30982 révision 3

### Caractéristiques

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS est constitué comme suit :



1. Globe
2. Cache circuit sur lequel sont positionnés conduits de lumière et lentilles tarifs
3. Support voyants verts et rouges
4. Déflecteur
5. Carte tarifaire
6. Tirette
7. Carte de pilotage et connecteurs de liaison avec les voyants
8. Embase et joint
9. Patin magnétique
10. Presse-étoupe
11. Voyants lumineux

## Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-30982 révision 3

### Interfaces et compatibilités

La liste exhaustive des taximètres compatibles avec le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS est communiquée par le fabricant ATA.

### Conditions particulières de fabrication

Les couleurs de globes (toutes nuances confondues) peuvent être les suivantes :

- Blanc
- Jaune
- Orange
- Bleu
- Vert
- Noir
- Violet
- Rouge

La zone du globe susceptible d'être d'une couleur autre que blanche en fonction des autorisations locales se limite strictement à celle qui est indiquée par le dessin ci-dessous :



### Conditions particulières d'installation

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS doit être positionné à l'avant du véhicule porteur, perpendiculairement au sens de la marche de ce dernier. Le câble d'alimentation doit sortir de l'arrière du répéteur lumineux de tarifs et longer la carrosserie côté conducteur.



En version amovible, le répéteur peut être ôté du véhicule, lorsque celui-ci n'est pas utilisé comme taxi. Il est alors déconnecté au niveau du connecteur débrochable placé dans le compartiment moteur.

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS est fixé sur le toit du véhicule par un patin magnétique.

Pour les toits non métalliques (notamment toits panoramiques vitrés), l'addition d'une plaque métal collée sur la vitre peut être envisagée.

En cas de présence de barres de toit longitudinales, la visibilité des indications du répéteur doit être préservée et peut nécessiter l'installation d'un système de surélévation adapté.

## Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-30982 révision 3

### Conditions particulières d'utilisation

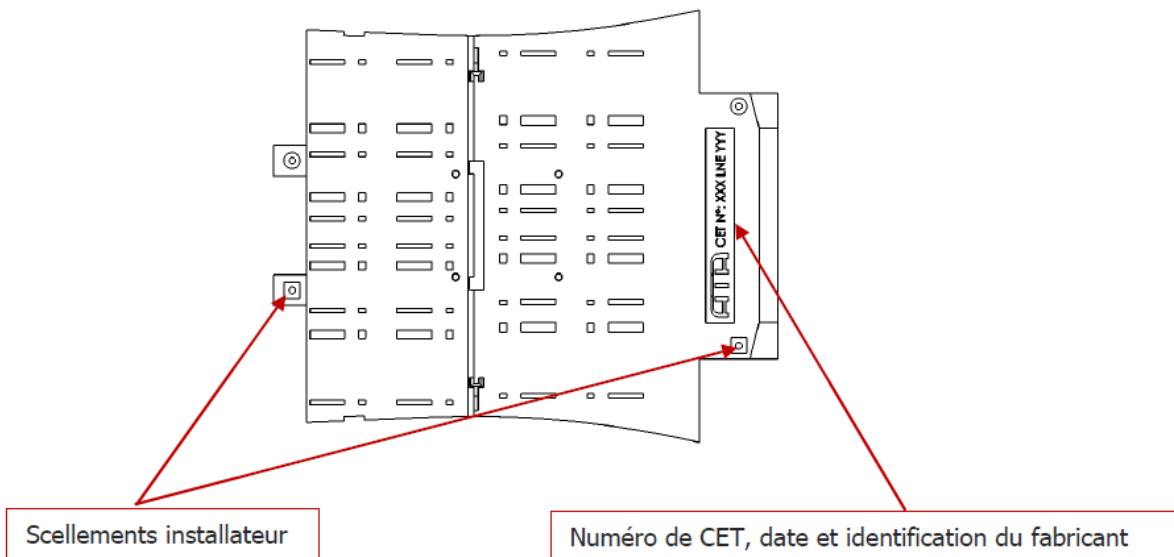
Le remplacement des sources lumineuses (LEDs vertes et rouges de l'état d'occupation du TAXI, pour les tarifs et pour le mot TAXI) peut être effectué par le chauffeur ou l'exploitant sans bris du scellement installateur.

Pour éviter tout risque de dégradation du produit, le remplacement doit être effectué lorsque le répétiteur lumineux est éteint.

### Sécurisation et scellements

La sécurisation logicielle est réalisée par la carte de pilotage.

L'accès à la carte de pilotage est protégé par scellement du cache circuit (voir schéma ci-dessous)



En cas d'anomalie, l'information est signalée au taximètre afin que celui-ci ne permette pas le passage de la position « libre » à la position « occupé ».

### Marquages et inscriptions

Le numéro et la date du certificat initial ainsi que l'identification du fabricant sont inscrits sur le cache circuit.

Le scellement se fait par l'apposition d'un plomb plastique portant la marque de l'installateur sur les 2 emplacements prévus à cet effet.